

ALLIANZ ACTIONS EURO
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 87, rue de Richelieu
75002 PARIS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 AVRIL 2011

Exercice clos le 31 Décembre 2010

- ♦ Rapport sur les comptes annuels ;
- ♦ Rapport spécial sur les conventions réglementées.

ALLIANZ ACTIONS EURO
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 87, rue de Richelieu
75002 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2010, sur :

- ♦ le contrôle des comptes annuels de la SICAV ALLIANZ ACTIONS EURO, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ♦ la justification de nos appréciations ;
- ♦ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels ; s'agissant d'un OPCVM, il ne porte pas sur les bases de données fournies par des tiers indépendants pour l'élaboration de l'état de hors bilan inclus dans les comptes annuels. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'OPCVM et exposés dans les "*Règles et méthodes comptables*" de l'Annexe, nous nous sommes notamment assurés de la correcte application des méthodes d'évaluation retenues pour la valorisation des instruments financiers en portefeuille. De plus, nous avons contrôlé l'existence desdits instruments.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

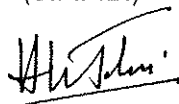
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 28 Mars 2011

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
SOCIETE FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE
ET D'ETUDES ECONOMIQUES PAUL BRUNIER

(S.F.P.B.)



Hervé LE TOHIC



Bilan actif au 31/12/2010 en EUR

	31/12/2010	31/12/2009
IMMOBILISATIONS NETTES	-	-
DEPOTS	-	-
INSTRUMENTS FINANCIERS	312 339 455,31	360 825 792,68
. Actions et valeurs assimilées	303 875 763,26	352 349 924,97
<i>Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé</i>	303 875 763,26	352 349 924,97
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>	-	-
. Obligations et valeurs assimilées	-	-
<i>Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé</i>	-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>	-	-
. Titres de créances	-	-
<i>Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé</i>	-	-
. Titres de créances négociables	-	-
. Autres titres de créances	-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>	-	-
. Organismes de placement collectif	7 853 680,00	5 643 840,00
<i>OPCVM européens coordonnés et OPCVM français à vocation générale</i>	7 853 680,00	5 643 840,00
<i>OPCVM réservés à certains investisseurs - FCPR - FCIMT</i>	-	-
<i>Fonds d'investissement et FCC cotés</i>	-	-
<i>Fonds d'investissement et FCC non cotés</i>	-	-
. Opérations temporaires sur titres	610 012,05	2 832 027,71
<i>Créances représentatives de titres reçus en pension</i>	610 012,05	2 832 027,71
<i>Créances représentatives de titres prêtés</i>	-	-
<i>Titres empruntés</i>	-	-
<i>Titres donnés en pension</i>	-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>	-	-
. Instruments financiers à terme	-	-
<i>Opérations sur un marché réglementé ou assimilé</i>	-	-
<i>Autres opérations</i>	-	-
. Autres instruments financiers	-	-
CREANCES	-	-
. Opérations de change à terme de devises	-	-
. Autres	-	-
COMPTES FINANCIERS	-	15 711,88
. Liquidités	-	15 711,88
Total de l'ACTIF	312 339 455,31	360 841 504,56

Bilan passif au 31/12/2010 en EUR

	31/12/2010	31/12/2009
CAPITAUX PROPRES		
. Capital	305 923 001,63	352 855 500,34
. Report à nouveau	9 431,64	4 992,70
. Résultat	6 066 773,02	7 616 456,01
Total des CAPITAUX PROPRES (ACTIF NET)	311 999 206,29	360 476 949,05
INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
. Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
. Opérations temporaires sur titres	-	-
<i>Dettes représentatives de titres donnés en pension</i>	-	-
<i>Dettes représentatives de titres empruntés</i>	-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>	-	-
. Instruments financiers à terme	-	-
<i>Opérations sur un marché réglementé ou assimilé</i>	-	-
<i>Autres opérations</i>	-	-
DETTES	334 534,11	364 555,51
. Opérations de change à terme de devises	-	-
. Autres	334 534,11	364 555,51
COMPTES FINANCIERS	5 714,91	-
. Concours bancaires courants	5 714,91	-
. Emprunts	-	-
Total du PASSIF	312 339 455,31	360 841 504,56

Société Fiduciaire Paul Brunier
S. F. P. B.
8, Rue Montalivet
75008 PARIS

Hors-bilan au 31/12/2010 en EUR

	31/12/2010	31/12/2009
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres Engagements		
Autres Opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres Engagements		

Compte de résultat au 31/12/2010 en EUR

	31/12/2010	31/12/2009
PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES		
. Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1,39	348,64
. Produits sur actions et valeurs assimilées	10 538 794,26	11 225 561,99
. Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
. Produits sur titres de créances	-	-
. Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	5 230,89	43 991,40
. Produits sur instruments financiers à terme	-	-
. Autres produits financiers	-	-
TOTAL (1)	10 544 026,54	11 269 902,03
CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES		
. Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
. Charges sur instruments financiers à terme	-	-
. Charges sur dettes financières	-3 483,28	-5 481,22
. Autres charges financières	-	-
TOTAL (2)	-3 483,28	-5 481,22
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (1-2)	10 540 543,26	11 264 420,81
Autres produits (3)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	-3 906 879,17	-3 645 781,82
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (1-2+3-4)	6 633 664,09	7 618 638,99
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-566 891,07	-2 182,98
Acomptes versés au titre de l'exercice (6)	-	-
RESULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + ou - 5 - 6)	6 066 773,02	7 616 456,01

Société Fiduciaire Paul Brunier
S. F. P. B.
8, Rue Montalivet
75008 PARIS

1. Règles et méthodes comptables

1.1. Texte appliqué

L'OPCVM s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement du comité de la réglementation comptable n° 2003-02 du 2 octobre 2003 relatif au plan comptable des OPCVM, modifié par le règlement CRC n°2005-07 du 3 novembre 2005.

1.2. Indication et justification de dérogations

1.2.1 Aux hypothèses de base sur lesquelles est normalement fondée l'élaboration des documents de synthèse

Néant.

1.2.2 Aux règles générales d'établissement et de présentation des documents de synthèse, notamment à la dérogation sur la durée de l'exercice

Néant.

1.3. Méthodes d'évaluation et de comptabilisation

1.3.1. Méthodes d'évaluation

Le calcul de la valeur liquidative est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous.

1.3.1.1. Instruments financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé

Actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour ou du dernier cours connu, quelle que soit la place de cotation.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour ou du dernier cours connu, quelle que soit la place de cotation.

Certains titres obligataires peuvent être évalués à partir de prix fournis quotidiennement par des contributeurs actifs sur ce marché (relevés sur pages Bloomberg), permettant une valorisation au plus près du marché.

Les titres de créances sont évalués à la valeur actuelle.

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée en retenant le taux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Les taux de référence sont les suivants :

- ✓ titres de créances à plus d'un an : taux des BTAN
- ✓ titres de créances à moins d'un an : taux EURIBOR

Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. En application du principe de prudence, ces évaluations sont corrigées du risque émetteur.

Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. En application du principe de prudence, ces évaluations sont corrigées du risque émetteur.

Parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement

Les parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement négociés sur un marché réglementé sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour ou du dernier cours connu.

Instruments financiers à terme et dérivés

Les contrats à terme fermes sont valorisés au cours de compensation du jour.

Les contrats à terme conditionnels sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté

Les Instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté ou qui n'ont pas fait l'objet de cotation le jour d'établissement de la valeur liquidative sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

1.3.1.2. Instruments financiers et instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé

Actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées sont évaluées à leur valeur actuelle.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les titres de créances sont évalués à la valeur actuelle.

Parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement

Les parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement sont évaluées sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme et dérivés

✓ Contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises

Les contrats d'échange sont valorisés à leur valeur actuelle par actualisation des flux futurs, à l'exception, en l'absence de sensibilité particulière aux risques de marché, des contrats d'échange d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois. En application du principe de prudence, ces estimations sont corrigées du risque de contrepartie.

✓ Contrats d'échange financiers adossés

L'instrument financier et le contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises associé, composant un échange financier adossé, font l'objet d'une évaluation globale.

✓ Contrats d'échange de dividendes ou de performance

Les contrats d'échange sont valorisés à leur valeur actuelle, hors indemnités de résiliation éventuelles, par recours à des modèles financiers : valeur mathématique intrinsèque ou autres modèles utilisant des calculs ou des paramètres faisant place à l'anticipation.

Opérations à terme de devises

Les créances pour les achats à terme de devises et les dettes pour les ventes à terme de devises sont évaluées au cours du terme du jour de l'évaluation.

Dérivés de crédit

Les crédits default swaps (CDS) sont valorisés à leur valeur actuelle. En application du principe de prudence, ces estimations sont corrigées du risque de contrepartie.

Société Fiduciaire Paul Brunier
S. F. P. B.

8, Rue Montalivet
75008 PARIS

1.3.1.3. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Prêts de titres

Les créances représentatives des titres prêtés sont évaluées à la valeur de marché des titres concernés, majorée de la rémunération du prêt calculée prorata temporis.

Emprunts de titres

Les titres empruntés, ainsi que les dettes représentatives des titres empruntés, sont évalués à la valeur de marché des titres concernés, majorée, en ce qui concerne la dette, de la rémunération de l'emprunt calculée prorata temporis.

Prises en pension livrée

Les créances représentatives des titres reçus en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée de la rémunération à recevoir calculée prorata temporis.

Les prises en pension à taux fixe, non résiliables à tout moment sans coût ni pénalités pour l'OPCVM, d'une échéance supérieure à trois mois, sont évaluées à la valeur actuelle du contrat.

Mises en pension livrée

Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché et les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée de la rémunération à payer calculée prorata temporis.

Pour les mises en pension à taux fixe, non résiliables à tout moment sans coût ni pénalités pour l'OPCVM, d'une échéance supérieure à trois mois, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à la valeur actuelle du contrat.

1.3.1.4. Dépôts et Emprunts

Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat. En application du principe de prudence, cette valorisation est corrigée du risque de défaillance de la contrepartie.

Emprunts d'espèces

Les emprunts d'espèces sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat.

1.3.1.5. Actifs et passifs en devises

La devise de référence de la comptabilité est l'EURO.

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence comptable sont évalués au cours de change du jour à Paris, publié par l'AFG.

1.3.2. Méthodes de comptabilisation

1.3.2.1. Mode de comptabilisation des produits des dépôts et instruments financiers à revenu fixe :

Enregistrement au compte de résultat lors de leur encaissement (méthode coupon encaissé).

1.3.2.2. Mode d'enregistrement des frais d'acquisitions et de cessions des instruments financiers :

Les opérations en portefeuille sont comptabilisées au prix d'acquisition ou de cession frais exclus.

1.3.2.3. Mode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion fixes et frais variables :

Les frais de fonctionnement et de gestion fixes recouvrent l'ensemble des charges et notamment : Gestion financière, gestion administrative et comptable, frais du dépositaire, frais d'audit, frais juridiques, frais d'enregistrement, cotisations AMF, cotisations à une association professionnelle, frais de distribution. Ces frais n'incluent pas les frais de négociation.

Les dotations aux frais de fonctionnement et de gestion fixes sont enregistrées en charge à chaque valeur liquidative.

Les dotations aux frais de gestion fixes sont calculées par application d'un taux à l'actif net moyen et/ou sur la base d'un montant de frais prévisionnels.

1.4. Changement de méthode ou de réglementation

Néant.

1.5. Changements soumis à l'information particulière des porteurs

Néant.

1.6. Changements d'estimation et changements de modalités d'application

Néant.

1.7. Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

1.8. Droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Conformément au prospectus complet, le résultat de l'exercice afférent aux actions D est intégralement distribué, et celui afférent aux actions C est capitalisé.

Société Fiduciaire Paul Brunier
S. F. P. B.
8, Rue Montalivet
75008 PARIS

2. Evolution de l'actif net

	31/12/2010	31/12/2009
Actif net en début d'exercice	360 476 949,05	290 402 087,48
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	29 036 696,88	29 833 573,13
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-69 632 034,59	-27 751 544,65
Plus values réalisées sur dépôts et instruments financiers	12 859 889,35	889 546,38
Moins values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 285 944,39	-34 819 920,30
Plus values réalisées sur instruments financiers à terme	-	3 544 511,56
Moins values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-1 120 000,00
Frais de transaction	-316 378,18	-287 847,97
Différences de change	380 765,61	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-16 771 504,65	96 700 596,38
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>16 868 254,57</i>	<i>33 639 759,22</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-33 639 759,22</i>	<i>63 060 837,16</i>
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur	-3 382 896,88	-4 532 691,95
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	6 633 664,09	7 618 638,99
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	311 999 206,29	360 476 949,05

3. Compléments d'information

3.1 Ventilation des instruments financiers par nature juridique

	Montant	%
. Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
Titres de créances		
. Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
. Hors-bilan		
Opérations de couverture		
Autres Opérations		

3.2 Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
. Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	610 012,05	0,20	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
. Passif								
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	5 714,91	-
. Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Société Fiduciaire Paul Brunier
S. F. P. B.
8, Rue Montalivet
75008 PARIS

3.3 Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	< 3 mois	%	3 mois - 1 an	%	1 - 3 ans	%	3 - 5 ans	%	> 5 ans	%
. Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	610 012,05	0,20	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
. Passif										
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5 714,91	-	-	-	-	-	-	-	-	-
. Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

3.4 Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devise N	%
	SEK	SEK						
. Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	3 918 908,38	1,26	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
. Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
. Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

3.5 Ventilation par nature des postes créances et dettes

Nature de débit/crédit		31/12/2010
. Total des créances		
Dettes	Frais de gestion	334 534,11
. Total des dettes		334 534,11

3.6 Capitaux propres : souscriptions et rachats

	En montant	Nombre de parts
. Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice		
Part Capitalisable	21 056 024,11	144 964,149
Part Distribuable	7 980 672,77	64 700,397
. Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice		
Part Capitalisable	-41 004 422,91	-282 271,731
Part Distribuable	-28 627 611,68	-227 397,543
. Solde net des Souscriptions Rachats		
Part Capitalisable	-19 948 398,80	-137 307,582
Part Distribuable	-20 646 938,91	-162 697,146
. Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice		
Part Capitalisable		1 174 095,62
Part Distribuable		1 084 502,503
. Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues		
Montant des commissions de souscription perçues	-	-
Montant des commissions de rachat perçues	-	-
. Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées		
Montant des commissions de souscription rétrocédées	-	-
Montant des commissions de rachat rétrocédées	-	-
. Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises		
Montant des commissions de souscription acquises	-	-
Montant des commissions de rachat acquises	-	-

Société Fiduciaire Paul Brunier
S. F. P. B.
 8, Rue Montalivet
 75008 PARIS

3.7 Frais de gestion

	31/12/2010
Rémunération du commissaire aux comptes	7 981,31
Rémunération du dépositaire	30 615,05
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	3 868 282,81
Montant des rétrocessions de frais de gestion perçues au titre des OPCVM détenus	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes par rapport à l'actif net (sur la durée de l'exercice : de 365 jours)	1,20 %
Pourcentage de rétrocessions de frais de gestion fixes par rapport à l'actif net	0,00 %

3.8 Engagements reçus et donnés

Néant.

3.9 Autres informations

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2010
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	658 844,58
Titres empruntés	-

Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2010
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-

Instruments financiers émis par la société de gestion ou les entités de son groupe

	31/12/2010
Actions	12 691 822,81
Obligations	-
Titres de créances	-
OPC	6 442 880,00
Instruments financiers à terme	-
Total des instruments financiers du groupe	19 134 702,81

3.10 Tableau d'affectation du résultat

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédit d'impôt total	Crédit d'impôt unitaire
------	------	---------------	------------------	----------------------	-------------------------

Total acomptes - - - - -

	31/12/2010	31/12/2009
. Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	9 431,64	4 992,70
Résultat	6 066 773,02	7 616 456,01
TOTAL	6 076 204,66	7 621 448,71

Informations relatives aux actions ou parts	31/12/2010	31/12/2009
---	------------	------------

C1 Part Capitalisable

. Affectation

Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 375 481,11	4 130 915,11
TOTAL	3 375 481,11	4 130 915,11

. Informations relatives aux actions ou parts

Nombre d'actions ou de parts	1 174 095,62	1 311 403,202
Capitalisation unitaire	2,87	3,15

. Crédits d'impôt

Société Fiduciaire Paul Brunier
S. F. P. B.
8, Rue Montalivet
75008 PARIS

D1 Part Distribuible

. Affectation

Distribution	2 700 411,23	3 479 687,02
Report à nouveau de l'exercice	312,32	10 846,58
Capitalisation	-	-
TOTAL	2 700 723,55	3 490 533,60

. Informations relatives aux actions ou parts

Nombre d'actions ou de parts	1 084 502,503	1 247 199,649
Distribution unitaire	2,49	2,79

. Crédits d'impôt

-	880 955,94
---	------------

3.11 Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPCVM au cours des cinq derniers exercices

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire €
29/12/2006	C Part Capitalisable	241 317 111,70	1 279 157,205	188,65			2,73
	D Part Distribuible	297 034 426,99	1 674 289,656	177,40	2,57	0,64	
31/12/2007	C Part Capitalisable	251 781 214,07	1 215 670,492	207,11			2,79
	D Part Distribuible	277 497 740,35	1 444 395,362	192,12	2,59	0,43	
31/12/2008	C Part Capitalisable	149 520 923,07	1 252 576,334	119,37			3,97
	D Part Distribuible	140 881 164,41	1 292 122,582	109,03	3,64	0,49	
31/12/2009	C1 Part Capitalisable	196 077 936,53	1 311 403,202	149,51			3,15
	D1 Part Distribuible	164 399 012,52	1 247 199,649	131,81	2,79	0,73	
31/12/2010	C1 Part Capitalisable	173 675 282,83	1 174 095,620	147,92			2,87
	D1 Part Distribuible	138 323 923,46	1 084 502,503	127,54	2,49		

Société Fiduciaire Paul Brunier

S. F. P. B.

8, Rue Montalivet
75008 PARIS

3.12 Inventaire

Libellé	Devise	Quantité	Evaluation	% Actif Net
0 - ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES				
Actions & valeurs assimilées nego. sur un marché regl. ou assimilé				
INBEV	EUR	220 000	9 416 000,00	3,02
DAIMLER CHRYSLER	EUR	200 000	10 146 000,00	3,25
SAP AG	EUR	400 000	15 240 000,00	4,88
SIEMENS AG	EUR	160 000	14 832 000,00	4,75
ALLIANZ	EUR	142 717	12 691 822,81	4,07
MUNCHENER RUCKVERSICHERUNGS NON LIBEREES	EUR	36 202	4 107 116,90	1,32
BASF SE	EUR	200 000	11 940 000,00	3,83
BAYER AG	EUR	210 777	11 655 968,10	3,74
E.ON	EUR	150 000	3 440 250,00	1,10
BANCO SANTANDER	EUR	1 566 789	12 421 503,19	3,98
REPSOL	EUR	300 000	6 255 000,00	2,00
TELEFONICA SA	EUR	800 000	13 572 000,00	4,35
NOKIA CL.A	EUR	900 000	6 966 000,00	2,23
AIR LIQUIDE PRIME DE FIDELITE	EUR	100 808	9 540 469,12	3,06
CARREFOUR	EUR	200 000	6 170 000,00	1,98
TOTAL	EUR	200 000	7 930 000,00	2,54
SANOFI SYNTHELABO	EUR	200 812	9 608 854,20	3,08
DANONE	EUR	140 000	6 582 800,00	2,11
SCHNEIDER ELCTRIC SA	EUR	60 000	6 720 000,00	2,15
UNIBAIL-RODAMCO	EUR	35 000	5 180 000,00	1,66
SAINT-GOBAIN	EUR	130 000	5 005 000,00	1,60
VINCI	EUR	160 000	6 508 800,00	2,09
VIVENDI	EUR	300 000	6 060 000,00	1,94
SOCIETE GENERALE	EUR	250 000	10 055 000,00	3,22
BANQUE NATIONALE DE PARIS PARIBAS	EUR	345 030	16 426 878,30	5,26
FRANCE TELECOM	EUR	360 000	5 614 200,00	1,80
GDF SUEZ	EUR	330 000	8 860 500,00	2,84
ALSTOM	EUR	100 000	3 581 000,00	1,15
EDF ENERGIES NOUVELLES	EUR	100 000	3 166 000,00	1,01
GET (GROUPE)	EUR	350 000	2 303 000,00	0,74
SUEZ ENVIRONNEMENT SA	EUR	240 000	3 708 000,00	1,19
OREAL PRIME FIDELITE 2012	EUR	90 000	7 477 200,00	2,40
CRH PLC	EUR	163 153	2 528 871,50	0,81
UNICREDITO ITALIA ORD.	EUR	6 000 000	9 288 000,00	2,98
ENI SPA	EUR	308 814	5 046 020,76	1,62
ARCELORMITTAL A	EUR	170 000	4 824 600,00	1,55
UNILEVER NV CVA	EUR	500 000	11 650 000,00	3,73
ROY. PHILIPS ELECTRONICS	EUR	150 000	3 438 000,00	1,10
TELEFON.ERICSSON S.B	SEK	450 000	3 918 908,38	1,26
TOTAL Actions & valeurs assimilées nego. sur un marché regl. ou assimilé			303 875 763,26	97,39
TOTAL 0 - ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES			303 875 763,26	97,39
III - TITRES D'OPC				
OPCVM Français a vocation générale hors européens coordonnés				
PROXY ACTIVE INVESTORS C	EUR	10 000	1 410 800,00	0,45
ALLIANZ EURECO EQUITY I	EUR	4 000	2 886 120,00	0,93
ALLIANZ CITIZEN CARE SRI I	EUR	2 000	3 556 760,00	1,14
TOTAL OPCVM Français a vocation générale hors européens coordonnés			7 853 680,00	2,52
TOTAL III - TITRES D'OPC			7 853 680,00	2,52

Société Fiduciaire Paul Brunier

S. F. P. B.

8, Rue Montalivet
75008 PARIS

ALLIANZ ACTIONS EURO Page 27 sur 33

Libellé	Devise	Quantité	Evaluation	% Actif Net
VII - TRESORERIE				
Dettes et creances				
Frais hcc	EUR	-4 363,11	-4 363,11	-
Frais hcc	EUR	-3 618,2	-3 618,20	-
Frais dépositaire	EUR	-4 095,56	-4 095,56	-
Frais dépositaire	EUR	-3 274,69	-3 274,69	-
Frais de gest. fixe	EUR	-177 798,18	-177 798,18	-0,06
Frais de gest. fixe	EUR	-141 384,37	-141 384,37	-0,05
TOTAL Dettes et creances			-334 534,11	-0,11
Avoirs				
SGE à vue	EUR	-5 714,91	-5 714,91	-
TOTAL Avoirs			-5 714,91	-
TOTAL VII - TRESORERIE			-340 249,02	-0,11
Opérations contractuelles				
Operations contractuelles a l'achat				
TOTAL Operations contractuelles a l'achat			610 012,05	0,20
TOTAL Opérations contractuelles			610 012,05	0,20

Société Fiduciaire Paul Brunier
S. F. P. B.
8, Rue Montalivet
75008 PARIS

ALLIANZ ACTIONS EURO
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 87, rue de Richelieu
75002 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 Décembre 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.



I - CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

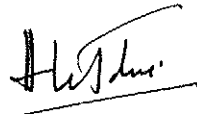
II - CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris, le 28 Mars 2011

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOCIETE FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE
ET D'ETUDES ECONOMIQUES PAUL BRUNIER
(S.F.P.B.)



Hervé LE TOHIC